



PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réunion du 12 juillet 2021

L'an deux mil vingt et un, le douze juillet à 19h30 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni, en Assemblée Générale ordinaire à la Salle Intercommunale du Pôle des Services Publics de STENAY, légalement convoqué, par Monsieur Daniel GUICHARD.

Date de convocation : 6 juillet 2021
Nombre de membres en exercice : 60
Nombre de membres présents : 41
Nombre de votants : 47 (41 présents et 6 pouvoirs)

• **Délégués Présents :**

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires :

Guy RAVENEL (Aincreville), Jean-Marie BAUDIER (Autreville-St-Lambert), Jean-Pierre CORVISIER (Baâlon), André CORNETTE (Bantheville), François WATRIN (Beauclair), Joël FOURREAUX (Beaufort-en-Argonne), Éric HUARD (Briulles-sur-Meuse), Lydia CHARBONNIER (Cesse), Philippe CHARDIN (Cléry-le-Grand), Dominique GARRE (Cunel), Denis GAVARD (Doulcon), Pierre PLONER (Dun-sur-Meuse), Stéphane GUILLON (Dun-sur-Meuse), Lydia AUFRANC (Dun-sur-Meuse), Jean BROYART (Fontaines-St-Clair), Sébastien GILLET (Inor), Nelly AUBRY (Lamouilly), Cédric PIERSON (Laneuville-sur-Meuse), Daniel WINDELS (Lion-devant-Dun), Daniel DUPUIS (Luzy-St-Martin), Gilles HERVEUX (Martincourt-sur-Meuse), Julien DOREMUS (Mouzay), Jean-Luc BRIDET (Murvaux), Patrick SALAUN (Nantillois), Fabien GRAFTIAUX (Nepvant), Daniel GUICHARD (Pouilly-sur-Meuse), Claude ANSMANT (Saulmory-Villefranche), Stéphane PERRIN (Stenay), Daniel LEGER (Stenay), Chantal DAUNOIS (Stenay), Michel COLLET (Stenay), CROS Jean-Noël (Stenay), Pascal MEZIERES (Stenay), Benoit LAURENT (Stenay), Romuald COLLET (Stenay), Vanessa PIERSON (Villers-devant-Dun), Yves JAVÉLOT (Wiseppe).

• **Délégués Absents Excusés ayant donné pouvoir :**

Alain PLUN (Doulcon) ayant donné pouvoir à Denis GAVARD (Doulcon)
Hervé CULOT PONCE (Stenay) ayant donné pouvoir à Michel COLLET (Stenay)
Gislaine THOUVENIN (Stenay) ayant donné pouvoir à Jean-Noël CROS (Stenay)
Sylvie ARVIS (Stenay) ayant donné pouvoir à Stéphane PERRIN (Stenay)
Sabine CHASTANG (Stenay) ayant donné pouvoir à Daniel LEGER (Stenay)
Ornella VALIBOUZE (Stenay) ayant donné pouvoir à Romuald COLLET (Stenay)

• **Délégués représentés par leurs suppléants :**

Christian FISSIEUX (Liny-dvt-Dun), Michel LOISELEUX (Milly-sur-Bradon), Isabelle BANTQUIN (Mont-devant-Sassey), Sabine KOSMIDER (Olizy-sur-Chiers),

• **Délégués Absents Excusés :**

Bernard KAZUK (Brouennes), Pascal HUMBERT (Cléry-le-Petit), Michel VUILLAUME (Dannevoux), Martin QUIRING (Halles-sous-les-côtes), Véronique LANDRAGIN (Laneuville-sur-Meuse), Michel LEFORT (Montigny-devant-Sassey), Jean-Jacques GERARD (Moulins-Saint-Hubert), Pierre BELKESSA (Mouzay), Brigitte SCHENINI (Mouzay), Marie-Noëlle BAUDIER (Sassey-sur-Meuse), Claude VENANTE (Sivry-sur-Meuse), Véronique BOKSBELD (Stenay), Gérard VAUDOIS (Vilosnes-Haraumont)

A été nommé secrétaire de séance, après l'accord de l'assemblée délibérante, Denis GAVARD de la commune de Doulcon.

Le quorum étant respecté, 41 conseillers présents sur 60 membres.

Le Président, Daniel GUICHARD, accueille les membres présents, les conseillers titulaires et suppléants.

L'assemblée accepte à l'unanimité, l'ordre du jour est adopté.

Administration générale

Approbation du procès-verbal

Il est nécessaire d'approuver le procès-verbal du conseil communautaire des 27 mai 2021.

L'assemblée approuve à l'unanimité le procès-verbal du 27 mai 2021.

OBJET 1 / Modification du règlement intérieur des services

Le règlement intérieur des services de la Communauté de communes a été approuvé par le Conseil communautaire, le 8 avril dernier.

Suite à la transmission au contrôle de légalité, le Préfet de la Meuse a remis les observations suivantes :

- S'agissant des autorisations spéciales d'absence (ASA), le règlement prévoit que deux jours seront accordés lors des fêtes de fin d'année à utiliser la veille ou le lendemain de Noël ou du Nouvel an.
Or le Conseil d'Etat a jugé que, par principe de parité, les agents territoriaux ne peuvent se voir attribuer des avantages qui excéderaient ceux auxquels peuvent prétendre les agents de l'Etat occupant des fonctions équivalentes.
Dans l'attente d'un décret qui viendrait fixer l'ensemble des ASA pour les trois versants de la fonction publique, il convient de supprimer cette mention du règlement.
- En ce qui concerne les heures supplémentaires, il est indiqué que « pour les agents de catégories A et B principal, les heures supplémentaires réalisées en dehors du cycle de travail normal [...] sont valorisées sous forme de régime indemnitaire adapté, sans préciser qu'il s'agit de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS) ou si ces travaux sont intégrés dans le régime indemnitaire (RIFSEEP).
Il convient d'ajouter au règlement intérieur que ces heures sont comprises dans le RIFSEEP.

Sur avis favorable à l'unanimité du bureau, le conseil communautaire est invité à délibérer sur ces modifications.

Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays de Stenay et du Val Dunois,
Vu la délibération n°2021-04-15 du 8 avril 2021 approuvant le règlement intérieur de la Communauté de communes du Pays de Stenay et du Val Dunois,
Considérant la lettre d'observation de la préfecture,

Sur avis du bureau communautaire,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire
Par 41 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

ACCEPTE les modifications du règlement intérieur tel qu'annexé,

AUTORISE le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

OBJET 2/ Renonciation aux pénalités de retard sur les marchés publics

L'application des pénalités de retard intervient uniquement si les pénalités sont prévues par le marché et si la circonstance ayant conduit à leur application est imputable à l'entreprise titulaire du marché ou à un sous-traitant.

Les pénalités de retard sont alors mises à la charge de l'entreprise.

Cela étant, le maître d'ouvrage a la possibilité de renoncer partiellement ou totalement aux pénalités de retard dues par l'entreprise sous la réserve que cet abandon de créance ne puisse être assimilé à un avantage injustifié au sens du code pénal.

Pour se faire, le conseil communautaire doit se prononcer sur l'exonération partielle ou totale de ces pénalités. Il s'agit d'un élément indispensable pour le paiement des factures définitives par la trésorerie.

Trois marchés sont concernés et pour lesquels la trésorerie bloque la facturation :

- Travaux neufs de voirie 2018 et maîtrise d'œuvre associée
- Construction d'un multi accueil à Cléry-le-Petit et maîtrise d'œuvre associée
- Réhabilitation de l'école à Laneuville-sur-Meuse

Afin de gagner en réactivité, la renonciation aux pénalités pourrait être déléguée au Président, sur l'ensemble des marchés.

Sur avis favorable à l'unanimité du bureau, le conseil communautaire est invité à déléguer au Président la possibilité de renoncer à l'application des pénalités de retard sur les marchés.

Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays de Stenay et du Val Dunois,
Considérant qu'il est nécessaire de délibérer afin de renoncer à l'application des pénalités de retard sur les marchés publics,

Sur avis du bureau communautaire,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire
Par 41 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

RENONCE à l'application des pénalités de retard sur les marchés publics suivants :

- Travaux neufs de voirie 2018 et maîtrise d'œuvre associée
- Construction d'un multi accueil à Cléry-le-Petit et maîtrise d'œuvre associée
- Réaménagement de l'école à Laneuville-sur-Meuse

DELEGUE au Président de la Communauté de communes la possibilité de renoncer à l'application des pénalités de retard sur l'ensemble des marchés publics,

INFORMATION sur les actes pris par le bureau dans le cadre de ses délégations

Date	n° délibération	Objet
6 mai 2021	2021-05-12	Subvention au titre de l'animation culturelle et sportive du territoire
19 mai 2021	2021-05-13	Démolition collège de Dun-sur-Meuse
	2021-05-14	Subvention centre social et culturel
	2021-05-15	Subvention exceptionnelle - stand de tir de Stenay
	2021-05-16	Achat des cellules commerciales à Stenay - Plan de financement
	2021-05-17	Déchèteries communautaires - Agrandissement
16 juin 2021	2021-06-18	Subvention GIP - soutien aux collectivités face à la crise sanitaire
	2021-06-19	Dispositif ACCOR - Attribution de subventions
	2021-06-20	Multi accueil Cléry-le-Petit / Travaux d'aménagement
	2021-06-21	Vente d'un terrain sur la zone d'activité
	2021-06-22	Subvention exceptionnelle - Club de pétanque du Val Dunois
	2021-06-23	Cession de deux parcelles - Commune de Cléry-le-Petit
30 juin 2021	2021-06-24	Emprunts
	2021-06-25	Diagnostic des équipements sportifs et/ou culturels

Le Conseil communautaire prend acte de cette information.

INFORMATION sur les actes pris par le Président dans le cadre de ses délégations

Date	n° délibération	Objet
6 avril 2021	2021-04-002	Création d'un poste - « adjoint technique territorial » 35/35ème
6 avril 2021	2021-04-003	Modification durée hebdomadaire- adjoint territorial d'animation - accueil périscolaire et cantine - de 22/35ème à 24/35ème
6 avril 2021	2021-04-004	Création d'un poste - « adjoint technique d'animation » 21/35ème - remplacement départ retraite ATSEM
21 avril 2021	2021-04-005	Création d'un poste d'agent d'exploitation de déchèterie
10 mai 2021	2021-05-008	Régie Meuse Nautic - modification des mandataires suppléants
16 juin 2021	2021-06-011	Ouverture emploi saisonnier - « animateur APS » Lac Vert Plage
24 juin 2021	2021-06-012	Création d'un poste d'agent d'exploitation de déchèterie
29 juin 2021	2021-06-013	Postes agent déchèterie - fixation des indices de rémunération

Le Conseil communautaire prend acte de cette information.

Développement économique et touristique

OBJET 3/ Vente d'une cellule commerciale

Lors de l'achat des cellules commerciales à Stenay, il avait été convenu de revendre la cellule n°8 occupée par l'enseigne GO Sport au locataire actuel.

Le prix de vente est fixé à 320 000 € pour une superficie utile de 800 m².

Les services de France Domaine évaluent également ce bien à 320 000 € HT.

Sur avis favorable à l'unanimité du bureau, le conseil communautaire est invité à délibérer sur la vente de la cellule n°8.

Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays de Stenay et du Val Dunois,
Vu l'avis du domaine sur la valeur vénale n°2021-55502-44861 estimant le bien à 320 000 € HT,
Considérant la volonté des élus de vendre la cellule n°8, d'une surface utile de 800 m², faisant partie d'un ensemble immobilier situé sur la parcelle ZI n°322 sis ZAC aux Cailloux - 55700 Stenay,
Considérant que cet ensemble immobilier est en cours de découpage parcellaire,

Sur avis du bureau communautaire,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire
Par 41 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

ACCEPTE la vente de la cellule n°8, d'une surface utile de 800 m², faisant partie de l'ensemble immobilier situé sur la parcelle ZI n°322 à Stenay (55700) à la SCI CHONCHON ou tout substitut,

FIXE le prix de vente à 320 000 € HT,

AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à cette cession, ainsi que l'acte à intervenir,

PRECISE que la vente se fera sous la forme d'un acte authentique notarié,

AUTORISE le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

Finances

OBJET 4/ Admission en effacement de dettes

La Communauté de communes a été destinataire de demandes d'effacement de dettes suite à des décisions prononcées par le Tribunal sur des dossiers de surendettement de plusieurs personnes.

Ainsi, il s'avère nécessaire de prononcer l'admission en effacement des dettes suivantes :

Créance	Montant Budget Principal	Montant Budget OM
Loyers logt 1 Cléry-le-Petit (nov 2018 à nov 2019)	313,81 €	
Ordures Ménagères de 2015 à 2018		750,50 €
Ordures Ménagères 2017-2018		330,01 €
Cantine novembre 2016 à avril 2019	1 913,80 €	
TOTAUX	2 227,61 €	1 080,51 €

TOTAL GENERAL

3 308,12 €

Sur avis favorable à l'unanimité du bureau, le conseil communautaire est invité à délibérer sur ces effacements de dettes.

Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays de Stenay et du Val Dunois,
Considérant qu'il est nécessaire que le conseil communautaire rende un avis sur ces effacements de dette,

Sur avis du bureau communautaire,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire
Par 30 voix pour, 7 voix contre, 4 abstentions,

DECIDE l'admission en effacement de dette des montants proposés, à savoir :

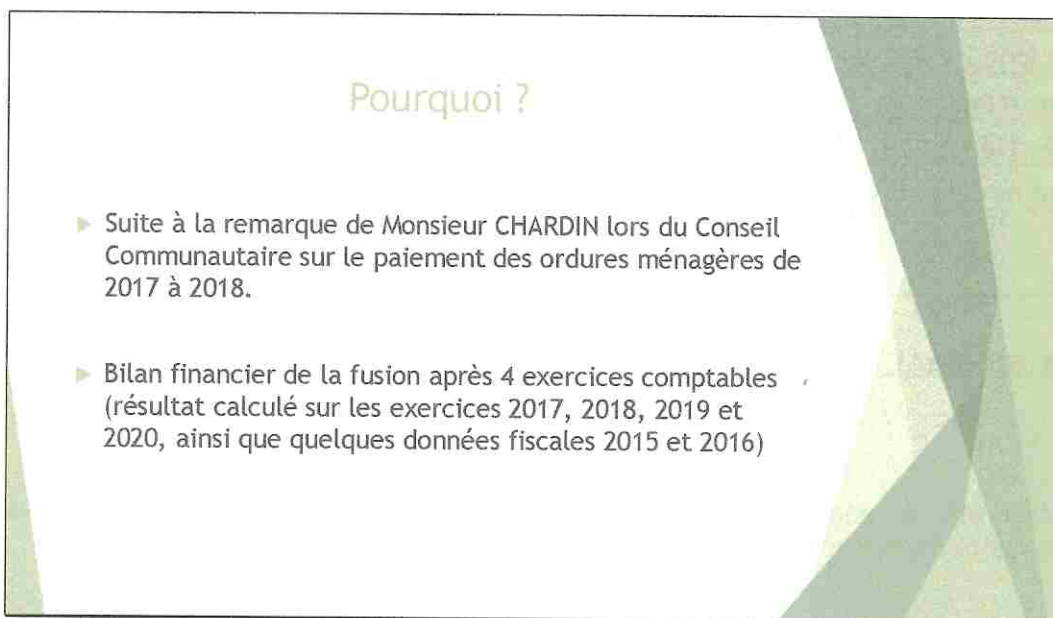
Créance	Montant Budget Principal	Montant Budget OM
Loyers (novembre 2018 à novembre 2019)	313,81 €	
Ordures Ménagères de 2015 à 2018		750,50 €
Ordures Ménagères 2017-2018		330,01 €
Cantine novembre 2016 à avril 2019	1 913,80 €	

AUTORISE le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

OBJET 5/ Réfection du chemin Meuse Nautic – participation de la commune

Ce point est supprimé de l'ordre du jour.

INFORMATION sur l'impact financier après fusion



Pourquoi ?

- ▶ Suite à la remarque de Monsieur CHARDIN lors du Conseil Communautaire sur le paiement des ordures ménagères de 2017 à 2018.
- ▶ Bilan financier de la fusion après 4 exercices comptables (résultat calculé sur les exercices 2017, 2018, 2019 et 2020, ainsi que quelques données fiscales 2015 et 2016)



ORDURES MENAGERES
2017 à 2020

Différence importante entre les deux territoires

► Pays de Stenay :

Budget Général => TEOM + fiscalité + soutiens

► Val Dunois :

Budget annexe => REOM + soutiens

2017

► Année de la fusion

► Deux systèmes cohabitent : budget annexe pour la partie Val Dunoise et budget principal pour la partie Pays de Stenay

► Durée de cette cohabitation : 2 ans

Hypothèse

► Calcul en fonction du nombre d'habitants

► Part Pays de Stenay : 5996 habitants soit 60,17 %

► Part Val Dunois : 3969 habitants soit 39,83 %

FONCTIONNEMENT 2017			
	Général CC Pays de Stenay et du Val Dunois	Général CC	OM Val Dunois
Dépenses	666 873,16 €	- €	435 873,38 €
Recettes (TEOM ou REOM)	177 636,00 €	- €	409 494,30 €
Autres recettes	98 578,00 €	- €	77 421,53 €
Participation Fiscalité	390 659,16 €	- €	- €
Virt budget général	- €	- €	47 000,00 €
Déficit / Excédent 2017 cumulé	- €	- €	98 042,45 €

Participation habitants sur les budgets 2017 (global)			
	OM Pays de Stenay	OM Val Dunois	GLOBAL
Ex CCPS	412 695,62 €	28 279,90 €	440 975,52 €
Ex CCVD	155 599,54 €	428 214,40 €	583 813,94 €

Participation habitants sur les budgets 2017 (par habitant)			
	OM Pays de Stenay	OM Val Dunois	GLOBAL
Ex CCPS	68,83 €	4,72 €	73,55 €
Ex CCVD	39,20 €	107,89 €	147,09 €

FONCTIONNEMENT 2018			
	Général CC Pays de Stenay et du Val Dunois	Général CC	OM Val Dunois
Dépenses	722 780,46 €	- €	466 142,16 €
Recettes (TEOM ou REOM)	180 368,00 €	- €	409 383,09 €
Autres recettes	81 854,38 €	- €	54 478,24 €
Participation Fiscalité	460 558,08 €	- €	- €
Virt budget général	- €	- €	- €
Excédent 2017	- €	- €	32 041,90 €
Déficit / Excédent 2018 cumulé	- €	- €	29 761,07 €

Participation habitants sur les budgets 2018 (global)

	OM Pays de Stenay	OM Val Dunois	GLOBAL
Ex CCPS	457 485,80 €	0 €	457 485,80 €
Ex CCVD	183 440,28 €	409 383,09 €	592 823,37 €

Participation habitants sur les budgets 2018 (par habitant)

	OM Pays de Stenay	OM Val Dunois	GLOBAL
Ex CCPS	76,64 €	0 €	76,64 €
Ex CCVD	46,21 €	103,14 €	149,35 €

CUMUL 2017 - 2018

Participation habitants sur les budgets 2017-2018 (globalement)

	OM Pays de Stenay	OM Val Dunois	GLOBAL
Ex CCPS	870 181,41 €	28 279,90 €	898 461,31 €
Ex CCVD	339 039,83 €	837 597,49 €	1 176 637,12 €

Participation / habitant sur les budgets en moyenne par an sur les deux ans

	OM Pays de Stenay	OM Val Dunois	GLOBAL
Ex CCPS	72,56 €	2,36 €	74,92 €
Ex CCVD	42,71 €	105,51 €	148,22 €

BUDGETS ANNEXES

2017 à 2020

Hypothèse

- ▶ Calcul en fonction du nombre d'habitants
- ▶ Part Pays de Stenay : 5996 habitants soit 60,17 %
- ▶ Part Val Dunois : 3969 habitants soit 39,83 %

	Lac Vert		
	TOTAL	Part PS	Part VD
2017	720 000,00 €	433 224,00 €	286 776,00 €
2018	239 840,00 €	144 311,73 €	95 528,27 €
2019	88 000,00 €	52 949,60 €	35 050,40 €
2020		- €	- €
TOTAL	1 047 840,00 €	630 485,33 €	417 354,67 €

	Assainissement		
	TOTAL	Part PS	Part VD
2017	16 000,00 €	9 627,20 €	6 372,80 €
2018	1 500,00 €	902,55 €	597,45 €
2019			
2020			
TOTAL	17 500,00 €	10 529,75 €	6 970,25 €

TOTAL BUDGETS ANNEXES LAC VERT ET ASSAINISSEMENT			
	TOTAL	Part PS	Part VD
2017	736 000,00 €	442 851,20 €	293 148,80 €
2018	241 340,00 €	145 214,28 €	96 125,72 €
2019	88 000,00 €	52 949,60 €	35 050,40 €
2020		- €	- €
TOTAL	1 065 340,00 €	641 015,08€	424 324,92 €

Conclusion Budgets annexes

- ▶ Participation du Pays de Stenay : + 641 015,08 €
- ▶ Participation du Val Dunois : + 424 324,92 €

PROJETS (budget principal)

2017 à 2020

IMPLANTATION GEOGRAPHIQUE DES PROJETS hypothèses

- ▶ Travaux implantés en fonction de la localisation du projet
- ▶ Si les travaux concernent le territoire de la CODECOM, répartition selon la population
- ▶ Certains travaux sont imputés au début à l'une ou l'autre des collectivités, et à partir de la fusion du marché ou de la prise de compétence, sont imputés au territoire global (ex : Fleuve Meuse, éclairage public,)

Projets	Total	Pays de Stenay	Val Dunois
Maisons de Santé	2 380 346,08 €	1 047 863,81 €	1 332 482,27 €
Réhab / construction écoles	820 906,58 €	725 970,12 €	94 936,46 €
Travaux voirie	1 161 716,23 €	49 916,01 €	1 111 800,22 €
Eclairage public	239 040,01 €	151 739,89 €	87 300,12 €
Dév Economique	279 824,56 €	254 518,02 €	25 306,54 €
Enfance / périscolaire	576 734,15 €	61 179,45 €	515 554,70 €
Sport	631 887,75 €	616 926,32 €	14 961,43 €
Insertion	27 573,88 €		27 573,88 €
Logements	54 594,87 €		54 594,87 €
Collège	19 945,57 €		19 945,57 €
Terrains familiaux	72 662,84 €	72 662,84 €	

Projets	Total	Pays de Stenay	Val Dunois
Fleuve Meuse / environnement	115 236,77 €	87 931,73 €	27 305,04 €
Voie verte	104 437,54 €	62 840,07 €	41 597,47 €
Ordures ménagères	11 112,00 €	11 112,00 €	
Services techniques / matériel CODECOM	270 817,01 €	162 950,59 €	107 866,42 €
Urbanisme	24 064,06 €	14 479,34 €	9 584,72 €
GLOBAL	6 820 139,42 €	3 320 090,20 €	3 500 049,21 €
Répartition		48,68 % Soit 556,22 € / hab	51,32% Soit 881,85 € / hab

Scolaire

	TOTAL	Pays de Sten	
Nombre d'écoles	7 écoles	4	3
Nombre d'élèves	755	427	328
<i>Répartition</i>		56,56%	43,44%
Investissement	345 499,58 €	177 007,89 €	168 491,69 €
Fonctionnement	3 574 327,51 €	1 988 199,58 €	1 586 127,93 €
Global	3 919 827,09 €	2 165 207,47 €	1 754 619,52 €
<i>Répartition</i>		55,23 % Soit 362,74 € / hab	44,76% Soit 442,08 € / hab

PROJETS 2021 - 2023

► Secteur Stenay

- Acquisition cellules commerciales
- Réaménagement école de Mouzay

► Secteur Val Dunois

- Pôle Sivry sur Meuse
- Station service de Dun
- Aménagement ancien collège
- Travaux coccinelle
- Travaux et réaménagement Lac Vert

Finances (budget principal) 2017 à 2020

Dotation Globale de Fonctionnement

	TOTAL	DGF Part PS	Part VD
2015	479 620,00 €	70 555,00 €	409 065,00 €
2016	483 239,00 €	138 849,00 €	344 390,00 €
2017	444 838,00 €		
2018	436 353,00 €		
2019	455 096,00 €		
2020	477 139,00 €		
TOTAL	2 776 285,00 €	209 404,00 €	753 455,00 €

Conclusions

- **DGF** : la CODECOM du Pays de Stenay a mis en place la FPU au 1^{er} janvier 2016, permettant à la collectivité de bénéficier de la DGF bonifiée, soit + 88 000 €, ce qui évite une perte trop importante liée aux règles en vigueur de compensation pour les recettes de l'Etat.
- **DGF** : la fusion n'a pas apporté plus de DGF au territoire de la CODECOM du Pays de Stenay et du Val Dunois

FPIC

	TOTAL	FPIC Part PS	Part VD
2015	56 226,00 €	56 226,00 €	- €
2016	43 853,00 €	43 853,00 €	- €
2017	147 192,00 €		
2018	154 603,00 €		
2019	174 277,00 €		
2020	177 805,00 €		
TOTAL	753 956,00 €	100 079,00 €	- €

	FPIC		
	TOTAL	Part COMMUNES PS	Part COMMUNES VD
2015	61 443,00 €	61 443,00 €	- €
2016	80 580,00 €	80 580,00 €	- €
2017	151 155,00 €	93 518,00 €	57 637,00 €
2018	139 916,00 €	77 694,00 €	62 222,00 €
2019	102 433,00 €	56 527,00 €	45 906,00 €
2020	108 064,00 €	59 708,00 €	48 356,00 €
TOTAL	643 591,00 €	429 470,00 €	214 121,00 €

Conclusions

- ▶ **FPIC** : la CODECOM du Val Dunois n'a pas bénéficié les dernières années du FPIC, au vu des différents critères, et notamment celui lié à l'effort fiscal agrégé qui était inférieur à 1 en 2015 et 2016.
 - ▶ **FPIC** : la fusion a permis de tripler la part de la nouvelle CODECOM, grâce à la suppression durant les deux premières années du prélèvement, ce dernier n'apparaissant qu'en 2019.
 - ▶ **FPIC** : la fusion a permis aux communes du Val Dunois de bénéficier d'un reversement qu'elles n'avaient plus en 2015 et 2016.
- Ce montant d'élève à 214 000 € sur 4 ans, soit 53 500 € en moyenne par an

	TOTAL	Part PS	Part VD
2015	2 477 856,00 €	1 375 628,00 €	1 102 228,00 €
2016	2 677 376,58 €	1 575 607,37 €	1 101 769,21 €
2017	2 969 157,00 €	1 811 874,00 €	1 157 283,00 €
2018	2 945 006,00 €	1 750 323,00 €	1 194 683,00 €
2019	2 726 578,00 €	1 608 713,00 €	1 117 865,00 €
2020	2 816 990,00 €		
TOTAL	16 612 963,58 €	8 122 145,37 €	5 673 828,21 €

Mise en place des CLECT : Fiscalité Professionnelle Unique

- ▶ Deux CODECOM avant 2017, deux modes de fonctionnement différents
- ▶ **Ex Val Dunois** : Passage en Fiscalité Professionnelle Unique au début des années 2000.
 - ▶ Pas de création de CLECT
 - ▶ Attributions de compensation décidées sans prise en compte forcément de la fiscalité perçue initialement par les communes
 - ▶ Tout l'impôt professionnel pour la CODECOM : objectif de créer un espace de solidarité et d'avoir les finances pour réaliser des travaux neufs de voirie par exemple
- ▶ **Ex Pays de Stenay** : Passage en Fiscalité Professionnelle Unique en 2016.
 - ▶ Création d'une CLECT en 2016
 - ▶ Attributions de compensation actées en Conseil Communautaire après validation des charges transférées par la CLECT

Fusion des CODECOM

- ▶ Fusion entre une CODECOM en FPU avant 2010 et une CODECOM en FPU après 2010
- ▶ Conséquences : si fusion avec au moins un seul EPCI ayant été en FPU avant la réforme de la Taxe Professionnelle => la part départementale de la Taxe d'Habitation perçue par les communes sur le ou les autres EPCI est transférée à la nouvelle CODECOM
- ▶ Montants part départementale figés en 2016.

Impacts à la fusion

- ▶ **Val Dunois** : comme FPU avant la réforme de 2010 => pas de conséquences
- ▶ **Pays de Stenay** : comme FPU après la réforme de 2010 => part départementale de TH perçue de 2010 à 2016 par les communes revient à la CODECOM PSVD, **mais** cette dernière doit redonner leur part aux communes par le biais des AC

Conclusions

- ▶ **Impôts** : l'harmonisation de la fiscalité a engendré une augmentation des impôts perçus par la CODECOM sur les deux anciens territoires.
- ▶ Pour le Pays de Stenay, cela est lié à la reprise de la part départementale de la TH.
- ▶ Pour le Val Dunois, cela est lié à une augmentation des taux (+50 000 €)

Guy RAVENEL et Philippe CHARDIN souhaitent remercier le directeur général des services pour ce travail et précise que c'est une bonne chose que ces chiffres soient présentés en assemblée.

Toutefois, Philippe CHARDIN souhaite que le Val Dunois soit compensé, au vu de la différence de paiement des ordures ménagères sur les deux anciens territoires.

Le Président, Daniel GUICHARD, répond qu'il y a déjà des compensations, comme démontré dans la présentation du Directeur général.

Daniel LEGER tient à ajouter qu'il est important de prendre en compte la base d'imposition qui est différente selon les communes, afin de pouvoir faire un juste comparatif de la taxe.

Philippe CHARDIN ajoute que les chiffres diffusés sont justes mais que la présentation aurait pu être faite différemment, les chiffres peuvent être utilisés dans un sens ou dans l'autre.

Questions diverses

1- Bulletin intercommunal

Daniel DUPUIS souhaite faire remonter la problématique de la distribution des bulletins intercommunaux. Certaines habitations ont été oubliées.

Vanessa PIERSON aimerait savoir qui a pris la décision de faire distribuer les bulletins par une boîte privée.

Le Président, Daniel GUICHARD, répond que cela est dû à plusieurs choses. Tout d'abord, nous avons diminué le coût d'impression ce qui nous a permis d'envisager cette solution. De plus, de nombreux bulletins ne sont jamais récupérés par certains Maires et d'autres jamais distribués, ce qui est regrettable. Le prestataire a été pressé afin d'achever la distribution avant les élections départementales, ce qui peut expliquer ces erreurs.

Après avis de l'assemblée il est fait le choix de poursuivre la distribution par une entreprise privée, en expliquant au prestataire qu'il y a beaucoup d'habitations isolées sur le territoire.

2- Recherche médecin

Benoit LAURENT souhaite savoir quelles sont les solutions envisagées par la Communauté de communes afin de remédier à la pénurie de médecin sur le territoire.

Le Président, Daniel GUICHARD, répond que nous travaillons avec un cabinet de recrutement et nous avons publié des annonces dans des revues spécialisées. La visite d'un médecin est programmée les 23 et 24 juillet prochain.

Benoit LAURENT ajoute que cela n'est pas suffisant pour trouver une solution pérenne. Il est impératif d'activer nos réseaux et d'aller démarcher directement auprès des facultés de Nancy et Reims, afin de vendre notre territoire auprès de la jeune génération. Il faudrait que l'ARS se saisisse du dossier d'urgence.

Le Président, Daniel GUICHARD, répond que cela peut être fait rapidement, il propose que soit constituée une commission dédiée à cette problématique. Un appel au volontariat sera fait, par mail, dès demain. Il met en doute l'efficacité de l'ARS sur ce dossier, qui ne se saisie pas de ce dossier, en trouvant un faux prétexte à chaque rencontre.

La problématique sur notre territoire, contrairement à d'autres maisons de santé voisines, est que les médecins en place sont contre le système des maisons de santé et ne prennent pas de stagiaire, pour les former et leur faire découvrir les atouts du travail en ruralité.

3- Fibre

Jean BROYARD aimerait savoir si les nouveaux poteaux implantés par la Communauté de communes concernant l'éclairage public pourraient être utilisés pour le passage de la fibre.

Le Président, Daniel GUICHARD, répond par la négative.

4- Logement intercommunal

Jean BROYARD interpelle le Président sur le problème de toiture sur le logement intercommunal à Fontaines St Clair qui perdure.

Daniel WINDELS répond que les devis avaient été réalisés il y a plus d'un an, toutefois le chef d'entreprise rencontrant des soucis de santé, les travaux n'ont pu être réalisés. Il est très difficile de trouver une autre entreprise habilitée à manipuler de l'amiante.

5- Collège Dun-sur-Meuse

L'assemblée souhaite obtenir des informations sur l'incendie qui a eu lieu le 27 juin dernier sur le site de l'ancien collège à Dun-sur-Meuse.

Le Président, Daniel GUICHARD, répond que l'enquête de la gendarmerie est en cours mais que cela risque de prendre du temps jusqu'au prononcé du jugement, nécessaire à notre assurance.

L'expertise de notre assurance aura lieu jeudi prochain, soit le 8 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Président lève la séance à 21h30.

Le secrétaire de séance,
Denis GAVARD



Le Président,
Daniel GUICHARD

